



**Dialogue Interactif avec l'expert Indépendant sur la République Centrafricaine
Conseil des droits de L'homme
36ème Session
DEI - République Centrafricaine**

M. le Président,

DEI remercie Mme Keita Bocoum, l'Experte Indépendante sur la situation des droits de l'homme en République Centrafricaine, pour son rapport. Nous nous félicitons que la situation des enfants ait été mentionnée dans celui-ci, et nous l'invitons à continuer à mettre en lumière l'ensemble des problématiques qui touchent les enfants en République Centrafricaine.

DEI – Centrafrique constate que les problématiques liées à la protection de l'enfance et la garantie de leurs droits en République Centrafricaine sont nombreuses. On observe que certaines pratiques néfastes à l'encontre des enfants continuent d'être créées ou aggravées suite à la crise de 2016.

DEI salue la récente ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, néanmoins on doit constater que le recrutement d'enfants par toutes les parties au conflit a pris une ampleur considérable. Selon nos observations, les facteurs favorisant le recrutement et l'utilisation dans le contexte de la RCA incluent : le manque de services de base ; les cycles de violence qui suscitent des sentiments de vengeance ; le manque de structures communautaires de protection ; l'insuffisance d'opportunités socio-économiques ; la pauvreté et le déplacement de populations.

Concernant la violence envers les enfants, les différents cas recensés tout au long de cette crise, montrent que les enfants et les personnes en charge de subvenir à leurs besoins sont toujours victimes de meurtres, de mutilations, d'arrestations arbitraires, d'enlèvements. Selon le rapport du Bureau du sous cluster protection de l'enfance, pratiquement tous les enfants centrafricains âgés de 2 à 14 ans (92%) ont été victimes d'une forme quelconque de violence. Les plus alarmantes sont les violences sexuelles, les mariages précoces et les pratiques traditionnelles néfastes comme l'excision des jeunes filles, la scarification de la peau, et le lévirat.

En outre, avant la crise militaro-politique, 66% des enfants ont exercé un travail dit « *travail des enfants* ». Ce pourcentage n'a fait qu'augmenter à 80% avec l'avènement de la crise en 2016. De plus, suite à la crise on assiste à une aggravation du taux de non-enregistrement des naissances ce qui aggrave la situation des droits des enfants.



M. le Président DEI propose que l'Experte Indépendante :

- ❖ Suive la situation de la mise en œuvre de tous les droits des enfants dans tout le territoire de la République Centrafricaine, et ne se limite pas uniquement à ceux qui font référence à la protection.
- ❖ Priorise les droits des enfants dans ses évaluations de la situation de droits de l'homme en République Centrafricaine.
- ❖ Encourage le gouvernement centrafricain à intégrer les femmes et les enfants dans les négociations autour de la résolution du conflit en RCA, et développe des stratégies efficaces pour élever leur statut au sein de la société centrafricaine tout en garantissant la protection de leurs droits.

Merci M. le Président